AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-6-76211845

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues, 33150 CENON - Tél. 86.22.75 - 86.24.35

ABONNEMENT ANNUEL
50,00 Francs
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

15 JUIN 1976 - Bulletin Technique n° 69

MILDIOU DE LA VIGNE

La situation reste saine dans l'ensemble du vignoble, néanmoins des taches de mildiou en faible nombre sont dispersées dans les diverses zones viticoles de l'Aquitaine. Ces taches sont susceptibles de s'étendre à l'occasion de prochaines périodes pluvieuses.

En conséquence, nous recommandons d'exécuter au cours des prochains jours le second traitement généralisé contre le mildiou. (A l'exception des Pyrénées Atlantiques pour lesquelles un bulletin spécial a été diffusé la semaine dernière).

BOTRYTIS DE LA VIGNE

Nous rappelons aux viticulteurs qui ont choisi d'appliquer la méthode standard (voir bulletin du 28 Mai) que le premier traitement contre le botrytis doit être appliqué à la nouaison (stade grains de poivre). Ce stade va être progressivement atteint à partir des prochains jours.

L'efficacité de ce traitement passe par une application soignée du fongicide qui doit être dirigé spécialement sur les grappes, au moyen d'une pulvérisation à volume réduit de l'ordre de 60 à 120 litres par hectare.

Le réglage des appareils de traitement doit donc être différent de celui utilisé pour la lutte contre le mildiou. Lorsque le type de matériel ne permet pas un bon réglage, il est préférable de ne pas s'engager dans lalutte spécifique contre le botrytis.

Compte tenu du fait qu'un traitement contre le mildiou et un traitement contre le botrytis sont conseillés en même temps dans cet avis, nous recommandons aux viticulteurs de procéder comme suit :

a) Vignobles présentant des taches de mildiou

Procéder d'abord, avant la fin de la semaine, au traitement contre le mildiou en pulvérisant le fongicide sur l'ensemble de la végétation ; Puis, après réglage des appareils, effectuer au début de la semaine prochaine un traitement contre le botrytis, avec une des matières actives ci-dessous :

- bénomyl à 500 g /MA/ha soit 1 kg de Benlate/ha
- carbendazim à 500 g /MA/ha soit 1 kg de Bavistine/ha
- dichlofluanide à 1250 g/MA:ha soit 2,5 kg d'Euparène/ha
- glycophène à 75 g/MA/ha soit 1,5 kg de Rovral/ha
- méthylthiophanate à 140 g/MA/ha soit 2 kg de Pelt 44/ha
- carbendazim + folpel aux doses de 2,5 kg d'Artou ou 3 kg de Quinaris/ha.

.../...

164

b) Vignobles ne présentant pas de taches de mildiou

Dans ces vignobles, qui sont la majorité , le traitement contre le mildiou peut être limité au niveau des grappes. Sous réserve d'utiliser un fongicide efficace à la fois contre le botrytis et contre le mildiou, un seul traitement permettra de lutter contre les deux maladies. Choisir la dichlofluanide (Euparène à 2,5 kg/ha).

Pour éviter les risques de mildiou sur les jeunes feuilles, non protégées par le traitement, procéder au rognage dès que la nouaison sera terminée.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Le traitement conseillé contre le mildiou sera également efficace contre le Black-rot.

OIDIUM DE LA VIGNE

Adjoindre un anti-oïdium à la bouillie destinée à protéger la vigne contre le mildiou.

Dans le cas des parcelles traitées contre le botrytis, rappelons que Benlate, Euparène et Pelt 44 sont efficaces contre l'oïdium. Il est donc inutile d'ajouter un autre fongicide pour combattre ce champignon.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

La sècheresse a retardé les projections d'ascospores, et les risques de contaminations primaires existent toujours. Nous conseillons donc un nouveau traitement qui sera vraisemblablement le dernier.

OIDIUM DU POMMIER

Les conditions climatiques restent très favorables à l'évolution du champignon. En conséquence, adjoindre un anti-oïdium à labouillie destinée à combattre la tavelure.

Dans les vergers où la proportion des pousses oïdiées dépasse 50 %, intervenir de préférence avec un soufre en poudre à la dose de 30 à 40 kg par hectare pour stopper l'évolution de la maladie. Eviter de traiter par température trop élevée en raison des risques de phytotoxicité.

ARAIGNEES ROUGES (P. ulmi) SUR ARBRES FRUITIERS

On note dans quelques vergers de pommiers des populations abondantes atteignant ou dépassant le seuil de tolérance de 25 à 30 formes mobiles par feuille. Dans ces situations, intervenir avec un acaricide spécifique actif sur oeufs, larves et adultes, et dont les effets secondaires connus sur la faune auxiliaire sont les moins nocifs :

- cyhexatin (Mitacid, Plictran et Plictran RP)
- dicofol (Kelthane, Sovifol)
- bromopropylate (Néoron).

.../...

DLP 21-6-76211846

ROUILLE DU PRUNIER

Appliquer au cours des prochains jours le second traitement fongicide destiné à combattre la rouille du prunier. Utiliser une des matières actives préconisées dans le bulletin n° 66 du 13 Mai.

CARPOCAPSE DES PRUNES

Le seuil d'intervention de 1 % des fruits véreux n'est que très rarement atteint. Toutefois, pour éviter une intervention ultérieure et sans doute proche, nous conseillons de profiter du traitement contre la rouille pour ajouter un insecticide efficace contre le carpocapse ; azinphos ou phosalone. Dans l'optique de la lutte intégrée, préférer la phosaone (Azogène, Dynalone, Zolone).

PUCERON FARINEUX DU PRUNIER

La présence du puceron farineux est notée dans quelques vergers, principalement sur les pousses vigoureuses et les gourmands partant des charpentières.

Effectuer un traitement dès que plus de 5 % des arbres sont atteints. Pour éviter la destruction des auxiliaires (Syrphes, coccinelles),utiliser de préférence une des deux matières actives ci-dessous :

- pirimicarbe (Pirimor)
- vamidothion (Kilval, Sepaphid, Systamac, Vamifène).

COCHENILLE ROUGE DU POIRIER SUR PRUNIERS

Les jeunes larves néonates apparaissent depuis le début du mois. Les éclosions des oeufs se poursuivront au cours de l'été pendant au moins deux mois.

Dans les vergers fortement infestés, en particulier les plantations non irriguées de coteaux, l'action des cochenilles, ajoutée à celle de la sècheresse, risque de provoquer d'importants dégâts au cours des mois de juillet et août.

Nous conseillons donc d'effectuer un traitement insecticide prochain avec du méthidathion (Ultracide). Toutefois, ce traitement devra être obligatoirement exécuté à la lance, en mouillant abondamment les troncs, charpentières, sous-mères et rameaux.

Il sera un utile complément de la pulvérisation aux huiles jaunes, conseillée le 11 février dans notre bulletin n° 57.

Si le traitement à la lance ne peut être effectué, il est préférable de renoncer à l'application de l'insecticide.

BACTERIOSE DU NOYER

Envisager le renouvellement du traitement cuprique lorsque les risques de pluies surviendront.

L'Ingénieur en Chef d'agronomie et
l'Ingénieur des Travaux agricoles
chargés des avertissements agricoles
J. TOUZEAU - P. TISSE

L'Ingénieur en Chef d'agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE"
M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX - Directeur-Gérant : P. JOURNET - Inscription à la C.P.P.P. n° 524 AD

165